

REPUBLIQUE DU TCHAD

VILLE DE N'DJAMENA

COMMUNE DU 10^{ème} ARRONDISSEMENT

SECRÉTARIAT GENERAL



UNITE – TRAVAIL – PROGRES

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert (AAON) « Sans préqualification »

Date : 02 aout 2026

Nom du Bénéficiaire : Commune du 10^e Arrondissement

Réf : AAON No : 001/CA10/SG/AO/2026

1. La Commune du 10^e Arrondissement de la ville de N'Djamena a prévu dans son budget 2026, l'acquisition d'une Niveleuse et d'une Tractopelle. A cet effet, il compte effectuer les paiements prévus au titre du *Marché* issu du présent Appel d'Offres.
2. La Commune du 10^e Arrondissement de la ville de N'Djamena sollicite des Offres sous pli fermé de la part des Soumissionnaires éligibles pour la fourniture d'une (1) Niveleuse et d'une (1) Tractopelle.
3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Secrétariat Général de la Commune du 10^e Arrondissement :**

Quartier : GOUDJI CHARAFA

Tel : +235 63 33 33 16

Email : djadodde2010@gmail.com

et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à parti du **03 septembre 2026 de 08H 00 à 15H30 de lundi à jeudi et de 08H00 à 12H00 le vendredi.**

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en **Français** en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement⁷ non remboursable de **200.000 F CFA**. La méthode de paiement sera **en espèce contre un reçu**.
5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du *Document Type d'Appel d'Offres*.
6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus¹ au plus tard le **17 septembre 2026 à 10h00 locales**. Les Offres doivent comprendre **une garantie de l'Offre d'un montant de 2% et une ligne des crédits équivalant à 20% du montant de l'offre financière**.
7. Offres seront ouvertes le **17 septembre 2026 à 12 heures locales**, en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent dans **la salle de réunion de l'Association Nationale des Communes du Tchad face à l'Hôtel de Ville de la Commune de la Ville de N'Djaména :**
8. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - être une entreprise légalement constituée et techniquement viable ;
 - être spécialisée dans la fourniture et l'entretien des matériels demandés ;
 - être en règle vis-à-vis de l'administration tchadienne ;
 - avoir une capacité financière suffisante pour exécuter aisément ce marché.

Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées relatives aux critères d'éligibilité à la **Section V**.

Le Maire

MAHAMAT KHALI ABDEL KERIM



L'Opinion

Informer et être informé sont une obligation

Récépissé de Déclaration de Parution N°: 167/PR/MJGS/2010 / Siège: qrtier Chagoua/Dembé, au Sud de l'Eglise 12 /

Tél.: (+235) 66 35 98 19 / 62 04 67 07. / E-mail: lopinionjournal@gmail.com Compte Bank: UBA 70101100749 / ECOBANK 32100053255

Fondateur: MOUNYANGUE MORBAYE Aristide N°432 du vendredi 04 Septembre 2026 Prix: 500F Cfa

ÉCONOMIE

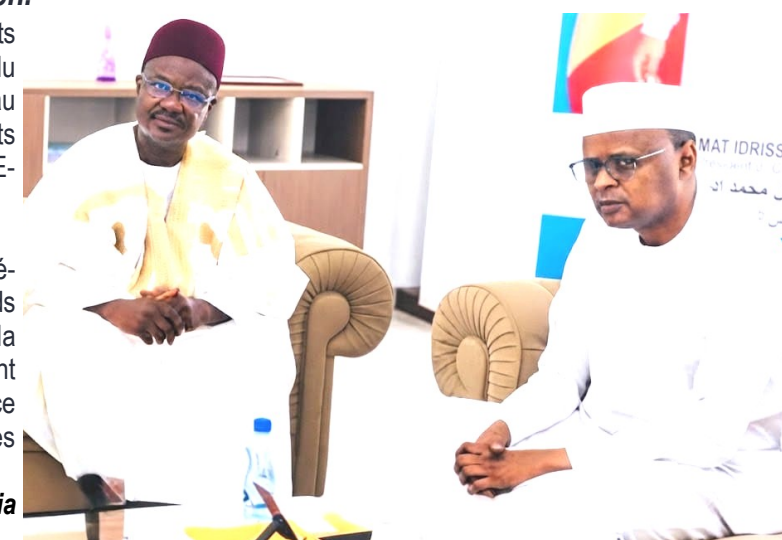
Afriland First Bank envisage de s'installer au Tchad afin de dynamiser le financement de l'économie locale

Le 28 août 2026 à N'Djamena, le ministre tchadien des Finances, Tahir Hamid Nguilin, a rencontré le directeur général adjoint de l'établissement, Youssoufa Bouba. Cette entrevue a jeté les fondations du futur déploiement de la banque sur le territoire tchadien.

L'arrivée d'Afriland First Bank devrait stimuler l'offre de crédits au Tchad, particulièrement au bénéfice des entreprises et du secteur privé. L'institution pourrait également contribuer au financement des échanges commerciaux et des projets d'investissement reliant le Tchad aux autres pays de la CE-MAC, notamment le Cameroun.

Cette initiative s'inscrit dans la logique de développement régional d'Afriland First Bank. Forte d'un bilan de 2 550 milliards de FCFA arrêté au 31 décembre 2025 au Cameroun, la banque dispose de moyens conséquents. Son établissement au Tchad devrait par conséquent intensifier la concurrence bancaire et diversifier les sources de financement accessibles à l'économie nationale.■

Ngonmba Gloria



« L'importance de placer les enfants au cœur des politiques publiques et des interventions humanitaires », réaffirmé par Gilles Fagninou
Gilles Fagninou, Directeur régional de l'UNICEF, poursuit sa tournée dans l'Est du pays, où il multiplie les échanges et milite en faveur des enfants les plus vulnérables, de la vaccination et de la mobilisation des jeunes.

Dans le cadre de son déplacement au Tchad, le directeur régional de l'UNICEF, Gilles Fagninou, a mené un plaidoyer de haut niveau en faveur de la vaccination et des droits de l'enfant, au terme de rencontres avec les plus hautes autorités du pays. Des échanges avec les autorités, les partenaires, les communautés et les jeunes ont jalonné cette mission, de même que des visites sur le terrain.

Depuis N'Djamena, la délégation s'est ensuite rendue à Adré, localité située à la frontière soudanaise. Cette étape a mis en évidence les réalités auxquelles font face les enfants les plus vulnérables, tout en soulignant les efforts conjoints déployés par le gouvernement tchadien, ses partenaires – dont l'UNICEF –, les

communautés et les jeunes.

Dans l'est du pays, où le Tchad continue d'accueillir des centaines de milliers de réfugiés fuyant le conflit au Soudan, M. Fagninou a souhaité se rendre précisément à Adré pour observer les interventions humanitaires destinées aux enfants et aux familles vulnérables. Il a pu constater le fonctionnement des services d'enregistrement et d'orientation, ainsi que de certains dispositifs établis par l'UNICEF et ses partenaires, parmi lesquels un espace ami des enfants mobile, une salle d'écoute pour la prise en charge psychosociale et l'orientation vers les structures sanitaires, et un point d'approvisionnement en eau pour les réfugiés et les populations hôtes. Le directeur régional s'est

entretenu avec des personnes nouvellement arrivées, avant de rencontrer les équipes de l'UNICEF travaillant dans l'est du pays.

Ces différentes étapes ont réaffirmé l'importance d'une réponse humanitaire qui réponde à la fois aux besoins pressants des populations en matière de protection, de santé, de bien-être psychosocial et de dignité pour les enfants et les femmes affectés par la crise, tout en renforçant la résilience des communautés d'accueil et des populations réfugiées.■

Yonalna Djimtangué

Sècheresse historique : la situation actuelle de l'agriculture européenne

Transcription de l'interview avec le média russe "Politivator"

Oleg Nesterenko : Comment la mauvaise récolte actuelle affectera-t-elle les prix des denrées alimentaires dans l'UE et dans le monde ?

Il convient de rappeler que l'UE figure parmi les leaders mondiaux du secteur agro-industriel, aux côtés de la Chine et des États-Unis, et qu'elle représente entre 10 et 15 % de la production agricole mondiale.

Au sein de l'Union, la France constitue la première puissance agricole, avec 17-18% de la production agricole européenne, suivie de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. Quiconque a survolé la France — je l'ai fait moi-même pour la dernière fois avant-hier — n'a aperçu, depuis le hublot, que peu de choses hormis des étendues de champs se déployant jusqu'à l'horizon.

Au-delà de ce statut de l'un des leaders mondiaux dans le secteur agricole, l'UE est également le premier exportateur mondial de produits agricoles.

En conséquence, le bilan final de la récolte européenne de 2026 influencera proportionnellement, et inévitablement, les prix alimentaires mondiaux.

Toutefois, je voudrais souligner que la formation des prix sur le marché international ne dépend pas exclusivement du volume ou de la qualité de la récolte. De nombreux facteurs, invisibles à l'œil nu, gouvernent directement la fixation des prix dans le secteur agroalimentaire.

Prenons l'exemple du marché céréalier. Celui-ci ne dépend pas uniquement des rendements agricoles,

eux-mêmes fortement tributaires des conditions météorologiques, mais également d'une multitude d'autres facteurs, dont la demande mondiale, la situation géopolitique dans les pays producteurs, la logistique, les coûts de l'énergie et les capacités de stockage.

Il convient de souligner que chacun de ces éléments, à l'exception de la météo, se prête à des manipulations substantielles de la part des principaux intéressés.

Et quels sont ces principaux intéressés ? En tout, seulement cinq sociétés contrôlent environ neuf dixièmes du marché mondial des céréales, y compris le transport et l'entreposage des grains. Parmi elles figurent, sans surprise, trois entreprises américaines — Cargill, ADM et Bunge — ainsi que le groupe franco-suisse Louis Dreyfus et le conglomérat anglo-suisse Glencore.

Ce sont ces « cinq fantastiques », pour l'essentiel, et non une mauvaise récolte ponctuelle, qui déterminent le prix d'une baguette de pain de demain sur le marché mondial.

Une pénurie de certaines catégories de produits alimentaires est-elle attendue sur les étagères des magasins européens ?

Non, il ne faut pas s'attendre à un déficit grave — une telle éventualité est quasi impossible par définition.

De même que la nature, le modèle commercial capitaliste ne tolère pas le vide : en l'absence de récolte locale -, la substitution s'opère quasi mécanique-

ment par l'importation des denrées manquantes, conformément à la loi de l'offre et de la demande.

Même en période normale, un pays comme la France — dont le territoire est pourtant densément parsemé de vignobles — voit ses métropoles et sa capitale s'approvisionner principalement en raisins importés de régions éloignées du monde, telles que le Chili et l'Afrique du Sud. De plus, les raisins du Chili sont moins chers que ceux provenant des villages voisins.

Alors, l'impact prévisible d'un choc agricole se manifesterait non par une rupture d'approvisionnement, mais par une hausse tarifaire ciblée sur certaines catégories de produits. Aucune pénurie significative n'est donc à redouter ; seule une volatilité des prix est à prévoir.

Quelle est la probabilité d'une vague de faillites parmi les agriculteurs européens ?

Plus qu'une série de défaillances conjoncturelles, nous assistons à la destruction massive et systématique des petites exploitations agricoles au sein de l'Union européenne. Et cela dure depuis très longtemps.

Les mauvaises récoltes ne constituent ni le facteur unique, ni même le facteur principal de ce phénomène. Ne serait-ce qu'au cours des dix dernières années, près de trois millions d'exploitations agricoles ont disparu du paysage européen.

En France, le secteur agro-industriel n'emploie aujourd'hui que 2 % de la population active — contre 0,8 % en Belgique —, un chiffre tout à fait dérisoire. Les



Oleg Nesterenko
Président du **CCIE** Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne

relevés concordants indiquent qu'entre 800 et 1 000 petites exploitations françaises disparaissent chaque mois.

Quelle est la cause de cette tendance structurelle ?

Elle est enracinée dans la politique agricole européenne et, bien sûr, française. Plusieurs facteurs majeurs peuvent être identifiés qui conduisent à l'éradication des petites exploitations agricoles.

Premièrement, la réglementation de leurs activités est devenue intolérable, assortie d'une pression

administrative écrasante.

Deuxièmement, la hausse des coûts de revient : le prix du carburant et de l'électricité augmente de façon régulière, sans jamais connaître de baisse significative.

Troisièmement, la concurrence internationale croissante. En janvier 2006, l'Union européenne et le MERCOSUR ont signé un accord de libre-échange. Celui-ci prévoit, en substance, l'entrée en franchise de droits de douane des produits agricoles latino-américains sur le territoire européen. Bien que non ratifié d'une manière obliga-

L'Opinion
Fondateur : **MOUNYANGUE MORBAYE Aristide**
Directrice de Publication : **Dorcas MADALLAH**
Rédacteur en Chef : **Désiré Opportun**
Maquette & Mise en page :
Cabinet ENAD-Formation, Tél. (+235) 62 04 67 07
Reporters : **Yonalna Djmtangué, Walakna Fils, Ouloumgaye Semkadi, Keumaye Temandang Gontran, Emelie Oussoumal, Ngonmba Gloria.**
Tirage : **3 000 exemplaires.**
Imprimerie : **Cabinet ENAD-Formation**

toire par l'ensemble des parlements nationaux de l'UE, cet accord fonctionne déjà à titre provisoire depuis le 1^{er} mai.

Le simple fait qu'une telle initiative émane des autorités européennes en dit long. L'accord, dans son essence, est un arrêt de mort pour des dizaines, si ce n'est pour des centaines de milliers de fermes familiales.

Contrairement aux grands groupes agro-industriels, les petits exploitants agricoles ne peuvent tout simplement pas faire face à une telle pression et à une telle tension.

Il faut aussi que cela soit clair : les terres des fermiers qui disparaissent sont loin de devenir des prairies sauvages et des contrées en fleurs.

Je laisse à vos lecteurs le soin de deviner qui rachète

ces terres et qui exerce une pression sur la politique agricole, au niveau des autorités de l'UE comme des gouvernements nationaux européens. Sur la politique qui dévaste les petites exploitations agricoles.

Quelle est l'efficacité des mesures actuelles de soutien financier des agriculteurs par l'UE ?

Il faut rappeler que les subventions agricoles de l'Union européenne constituent la première ligne de dépenses de son budget, absorbant environ un tiers de ses ressources financières.

C'est une part du gâteau très juteuse. Mais il faut bien distinguer cette manne financière structurelle des mesures d'urgence destinées à répondre aux difficultés que les agriculteurs traversent actuellement. Les subven-

tions européennes représentent, avant tout, un soutien permanent à un secteur agricole qui, malgré son poids économique considérable, reste profondément handicapé.

Si je parle du profond handicap structurel du secteur agricole européen, malgré le fait que l'UE soit l'un des leaders mondiaux de l'agro-industrie et le premier exportateur mondial de produits agricoles, c'est pour une raison très simple : hypothétiquement, si les subventions européennes destinées à l'agriculture étaient supprimées du jour au lendemain, une partie considérable du secteur agricole de l'UE cesserait tout simplement d'exister.

Les dégâts économiques au sein de l'UE provoqués par la sécheresse historique de cet été sont estimés dans la fourchette large entre 160 et 200

milliards d'euros. Face à une telle ampleur, les paiements européens destinés aux exploitations touchées ne représenteraient que quelques dizaines de millions d'euros — une somme totalement dérisoire au regard des pertes subies.

Rien qu'en France, selon le ministère de l'Agriculture, entre 30 000 et 35 000 exploitations agricoles seraient aujourd'hui au bord de la faillite. Le gouvernement de Macron a promis d'allouer plusieurs centaines de millions d'euros d'aides, un allègement du jour au lendemain, une partie considérable du secteur agricole de l'UE cesserait tout simplement d'exister.

injection pouvant atteindre 4,5 milliards d'euros.

Les mesures de soutien aux agriculteurs mises en œuvre par l'Union européenne et les gouvernements des États membres ne sont que de l'hypnose gitane.

Aujourd'hui, afin que les agriculteurs ne disparaissent pas littéralement, étant sur devant de la scène, les autorités publiques leur jettent un os sous la forme d'un soutien financier minimal. Et demain, ces mêmes autorités ratifieront l'accord avec le MERCOSUR, et ceux qu'elles soi-disant sauvent aujourd'hui seront sacrifiés demain dans les coulisses.■

Par **Oleg Nesterenko**
Président du **CCIE** Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne

Grâce à ses 36 000 m³ de carburants, le Tchad renforce considérablement sa sécurité énergétique

Au terme d'une longue attente de huit ans, le Tchad s'est doté d'un équipement de première importance pour la sécurité de son approvisionnement en produits pétroliers. En effet, le 1^{er} septembre 2026, la Société tchadienne de dépôt pétrolier (STDP) a entériné la réception définitive de son tout premier dépôt pétrolier, construit à Djarmaya, non loin de la capitale N'Djamena. L'installation, réalisée par l'entreprise française Parlym International, a été inaugurée lors d'une cérémonie présidée par Djalila Abdoullahim, directrice générale de la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT) et présidente du conseil d'administration de la STDP.

Doté d'une capacité totale



de 36 000 m³, ce dépôt a pour objectif de renforcer les capacités de stockage du pays et d'assurer une plus grande continuité dans la disponibilité des carburants. Les données

techniques du projet font état de 20 000 m³ de gazole, de 10 000 m³ d'essence et de 6 000 m³ de Jet A1. L'ouvrage intègre par ailleurs des équipements de sécurité, en

particulier une réserve d'eau pour lutter contre les incendies.

La mise en service de ce dépôt s'inscrit dans un contexte de progression

des besoins en hydrocarbures et de hausse des importations de carburants. Les statistiques récentes indiquent d'ailleurs que le Cameroun demeure un point d'entrée essentiel pour l'approvisionnement du marché tchadien : en juillet 2026, environ 13 millions de litres d'essence et de gazole ont été importés depuis le Cameroun. Dans ce cadre, le nouveau dépôt de Djarmaya constitue un atout stratégique pour améliorer le stockage, amortir les variations

d'approvisionnement et, à terme, contribuer à la création de réserves de sécurité.■

Ngonmba Gloria